
	<p>Fiche facturation Soumission du protocole ou de l'amendement</p>	
		<p>Commission d'éthique hospitalo-facultaire</p>
CEHF-FORM-103-4.0		<p>Date d'application : 01/02/2022</p>

FICHE DE FACTURATION ADRESSEE A L'UCL

Document à envoyer:

- PAR E-MAIL à : [commission.ethique-saintluc@uclouvain.be](mailto:commission.ethique-saintluc@uclouvain.be) et en copie/mail à l'investigateur
- au moment de la soumission du protocole ou de l'amendement

*Pour information, cette fiche de facturation est destinée à la réalisation de facture par le comité d'éthique hospitalo-facultaire (CEHF).*

*Celle-ci est requise pour chaque soumission d'une nouvelle étude et d'un amendement par une firme commerciale.*

***Cette procédure de paiement est différente de la procédure de paiement et des montants mentionnés dans le « Clinical Statement of Agreement » établis avec les Cliniques Universitaires Saint-Luc. Vous recevrez de ce fait une facture des Cliniques Universitaires Saint-Luc et une facture de notre comité d'éthique pour la soumission d'une nouvelle étude commerciale et d'un amendement.***

*Les montants mentionnés sur nos factures sont déterminés et revus chaque année par l'AFMPS.*

**A compléter par la firme pharmaceutique ou le promoteur****1/ Adresse de facturation (avec le nom de la personne de référence + e-mail) :****2/ Numéro de TVA :***à compléter même si adresse de facturation hors Belgique***3/ Référence du sponsor:****4/ Intitulé du protocole d'étude :****5/ N° EudraCT:****6/ Nom de l'investigateur responsable :****7/ Nature de la prestation: avis de la CEHF**a) - pour le protocole susmentionné \*b) - pour l'amendement n° ..... du protocole susmentionné \*c) - en tant que comité d'éthique principal \*d) - en tant que comité d'éthique local \***8/ Montant à facturer**

<b>Montant à facturer : <input type="checkbox"/>*</b>	<b>Montant Indexé 2022 (HTVA)</b>	<b>Nature de la prestation</b>
<input type="checkbox"/> *	<b>139,86 €</b>	Soumission d'un protocole non interventionnel au CEL <i>ou</i> amendement non interventionnel au CEP
<input type="checkbox"/> *	<b>349,59 €</b>	Amendement substantiel pour un protocole interventionnel au CEP
<input type="checkbox"/> *	<b>419,53 €</b>	Soumission d'un protocole interventionnel au CEL
<input type="checkbox"/> *	<b>559,36 €</b>	Soumission d'un protocole non interventionnel au CEP
<input type="checkbox"/> *	<b>1398,39 €</b>	Soumission d'un protocole au CEP

\*:  ou  : voulez-vous choisir la case adéquate**Date:****9/ Réf.de la CEHF :****10/ Compte de gestion de la CEHF : MD2865**